



PM/EG

Arrêtés municipaux

STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

AVENUE DE VERDUN (R.D 5)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 7 juin 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris avenue de Verdun par la société Urbaine de Travaux – 2 avenue du Général de Gaulle – 91170 Viry-Châtillon, agissant pour le compte de la Mairie de Paris – Service des Cimetières Parisiens – 71 rue des Rondeaux – 75020 Paris,

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **avenue de Verdun face au n°117** jusqu'au **15 août 2022 à 8 heures :**

- **Neutralisation de trois places de stationnement** afin d'y installer les véhicules techniques.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le responsable du S^{cc} Territorial Ouest – D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Société Urbaine de Travaux – 2 avenue Général de Gaulle – 91170 Viry-Châtillon.

FAIT EN MAIRIE, LE **13 JUIL. 2022**

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Sarah Misslin
Adjointe au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr **18 JUIL. 2022**
LE

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon